



Centre Technique Municipal - Secteur VOIRIE
☎ 01.69.29.34.80

Demande d'ARRETE de VOIRIE

**Cette demande doit être impérativement adressée à l'adresse courriel suivante :
travaux-voirie-espaces-verts@lesulis.fr**

1 - Désignation Entreprise :

Nom :

Adresse :

Responsable du chantier :

nom : tél. : fax :

2 - Lieu des travaux :

.....

3 - Objet des travaux :

.....

4 - Date de démarrage et de fin du chantier :

.....

5 - Conditions de circulation au droit des travaux : joindre un plan de situation validé par le service Voirie (M. BOISSE - 06 72 80 81 42)

Lieu :

Circulation : Interdite sur la (les) voie(s) Alternée

Stationnement : Interdit lieu :

Travaux : sur chaussée sur trottoir (s)

Circulation des piétons :

maintenue sur les trottoirs basculée du côté opposé

se fait sur la chaussée sous la protection d'un balisage

DICTIONNAIRE : OUI / NON / SANS OBJET (merci de rayer les mentions inutiles)

Observations :

.....

.....

6 - Réglementation du chantier en précisant les moyens envisagés :

.....

.....

.....

.....

Fait, le
Signature,

Sans validation du service Voirie la demande ne sera pas traitée
Les demandes doivent être transmises en Mairie au moins 2 semaines avant la date de début de travaux.

Demande d'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC

Première demande - Prolongation

Tarif 2018 : 5,50 € /m² et par mois.

Je soussigné(e).....agissant au nom et pour le compte de l'entreprise :.....
.....ayant son siège social ou domicile :.....
:..... N° de SIRET :
Tél..... Fax Email :

DEMANDE L'AUTORISATION D'INSTALLER OU D'ENTREPOSER SUR LE DOMAINE PUBLIC

- un échafaudage - une clôture de chantier - une benne
- un véhicule (type) - un dépôt de matériaux (nature)
- autre (à préciser) :.....
à l'adresse suivante :

sur trottoir sur chaussée sur trottoir et chaussée sur espaces verts
pour exécuter les travaux de:

autorisés par:
- Permis de construire N°..... du.....
- Permis de démolir N°..... du.....
- Déclaration préalable N°..... du.....
- sans document particulier

Surface d'occupation envisagée :
Largeur au sol (en mètre) :.....
Longueur au sol (en mètre) :.....

Joindre un plan d'implantation préalablement validé par le service Voirie (M. BOISSE : 06 72 80 81 42)
Sans validation du service Voirie la demande ne sera pas traitée

Durée de l'occupation : du au.....

Je m'engage à respecter scrupuleusement les conditions d'occupation répertoriées dans l'autorisation ou la convention qui me sera transmise,

Ale.....

Signature et cachet de la société,

NOTA

- Ce document ne se substitue en aucun cas à la demande de permis de construire.
- **Avant toute demande d'occupation du domaine public et/ou d'arrêté de circulation, le pétitionnaire devra prendre contact avec le Service Voirie (M. BOISSE au 06 72 80 81 42).**
- En cas de demande simultanée d'arrêté de circulation, l'autorisation d'occuper le domaine public ne deviendra valable et exécutoire qu'après obtention dudit arrêté de circulation
- La redevance sera calculée à partir de la date de commencement des travaux ou à défaut de l'obtention de l'autorisation d'occuper le domaine public. La période assujettie à redevance continuera de courir jusqu'à la fin des travaux ou, à défaut, jusqu'à la date limite de validité de l'autorisation.
- Toute prolongation devra faire **obligatoirement** l'objet d'une nouvelle demande.
- En cas d'annulation ou retard dans le démarrage des travaux nécessitant la présente occupation, le pétitionnaire est tenu d'en informer la Commune des Ulis.
- En fonction de la nature des travaux et de la durée d'occupation une caution pourra être exigée.
- Une occupation illicite du domaine public peut être sanctionnée par une amende de 5ème classe conformément à l'article R116-2 du Code de la voirie routière.

Les demandes doivent être transmises en Mairie au moins 2 semaines avant la date de début de travaux.